



Aires Protégées



Dzanga - Sangha

**PARTENARIAT ENTRE LA MEFP ET LES AIRES
PROTEGEES DE DZANGA-SANGHA POUR LA
PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS
ET DROITS SPECIFIQUES DES PEUPLES
AUTOCHTONES**

Kinshasa, le 15 Juillet 2021

Martial Yvon AMOLET,

BMZ



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



L'ONG M.E.F.P. EN BREF

La Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP)

Est une Organisation Non Gouvernementale de droit centrafricain à but non lucratif

Créée le 15 octobre 2000 dans un village pygmée (London) dans le sud-ouest de la République Centrafricaine (RCA)

Organisation Légalement constituée 26 Novembre 2001
Enregistrement au Ministère de l'Intérieur sous le N° 158/MISP.CAB.DGAT.SAP;

Reconnaissance officielle par décision n°10 du Ministère de l'Intérieur Février 09 Février 2004;

Statut d'ONG par Arrêté d'agrément n° 00103/09 du Ministère de la Coopération Internationale, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie; Août 2009:

Première signature de la Convention de Collaboration avec Le Gouvernement Centrafricaine: Novembre 2011

VISION ET DOMAINES D'INTERVENTION

« Epanouissement matériel, moral, spirituel et culturel des Peuples Autochtones BaAka et ce, contrôlé par eux-mêmes ».

Nous intervenons dans les domaines suivants:

- 1- PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET DROITS SPECIFIQUES DES PEUPLES AUTOCHTONES
- 2- GOUVERNANCE FORESTIERE
- 3- GOUVERNANCE FONCIERE
- 4- ACTION DE DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DES BaAka

QUELQUES RÉALISATIONS

Formation des communautés BaAka aux droits humains et droits spécifiques des PA (2010-2021)

Accès à la Justice et aux droits (2015-2021)

Formation sur la gouvernance forestière et processus REDD+

Traduction des instruments juridiques en Sangö et Yaka

Cartographie participative (2011-2017)

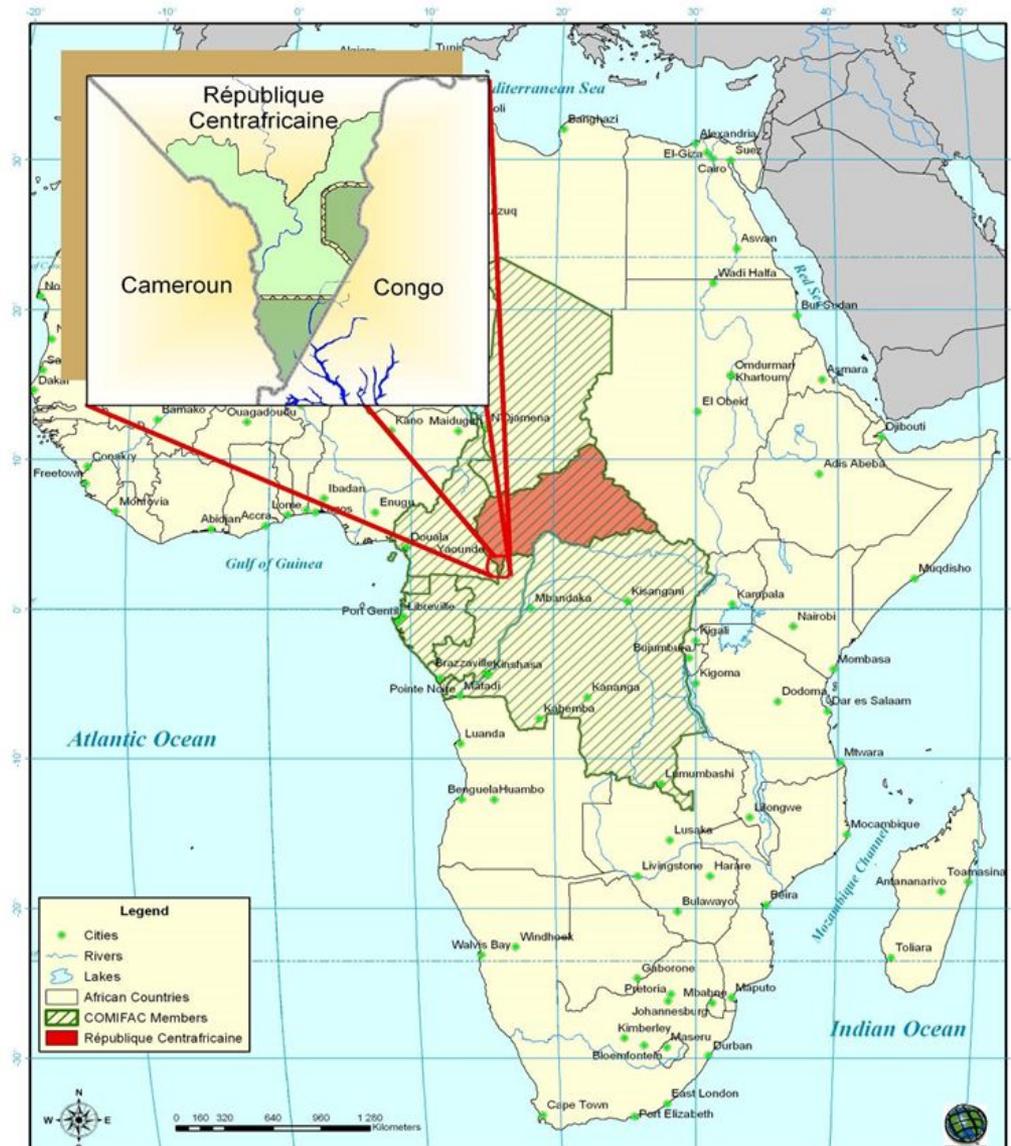
Sécurité alimentaire (2013)

Soins de santé ambulatoire (2015)

Prévention des zoonoses (Bengo 2018-2021)

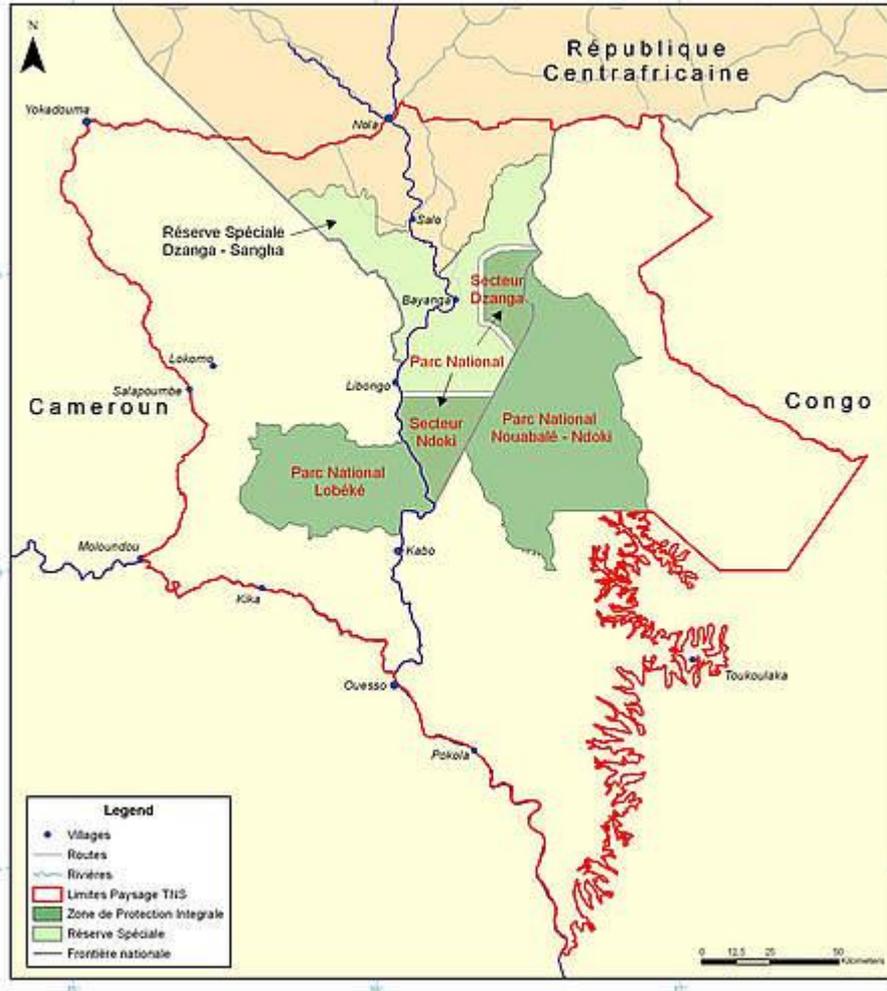
Prévention contre le COVID (2020)

LES AIRES PROTÉGÉES DE DZANGA-SANGHA (APDS) EN BREF



- ❑ Les APDS ont été créées par Loi N° 90.017 et 90.018 du 29 décembre 1990
- ❑ Objectifs de la création:
 - ❑ Garantir la survie et la conservation à long terme de l'écosystème de la région,
 - ❑ Préserver les espèces animales de forêt,
 - ❑ Satisfaire les besoins des populations locales selon les principes de la conservation.

LES AIRES PROTÉGÉES DE DZANGA-SANGHA (APDS) EN BREF

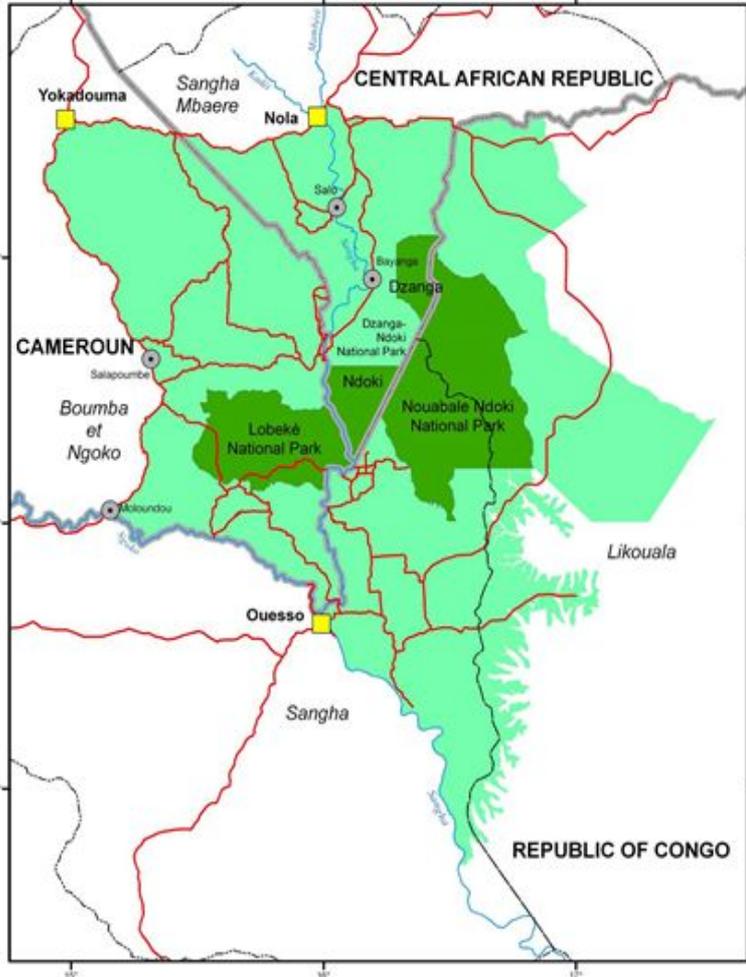


- ❑ Les APDS, un complexe de 4579 km² et composé de 2 Blocs à savoir:
 - ◆ 1 Bloc de Parc National (1220 km²) constitué de 2 secteurs: Dzanga (495 km²) au nord et Ndoki (725 km²) au sud.
 - ◆ 1 Bloc de la Réserve (3359 km²) composée de quatre (4) zones:
 - ✓ 1 Zone de Chasse Communautaire (ZCC),
 - ✓ 1 Zone pour des Bandes Culturelles,
 - ✓ 1 Zone d'Exploitation Forestière Industrielle
 - ✓ 1 Zone de Safari-Chasse (inactive);
- ❑ 13 villages avec une population estimée à plus 25 000

LES APDS DANS LE PAYSAGE DU TRI NATIONAL DE LA SANGHA (TNS)

Les APDS font partie du paysage transfrontalier du Tri-National de la Sangha (TNS) avec les Parcs Nationaux de Lobéké (Cameroun), de Nouabalé-Ndoki (Congo)

□ NB: le TNS est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en Juillet 2012.



Legend

- Administrative Center
- Sub Administrative Center
- International Boundary
- Division Limit

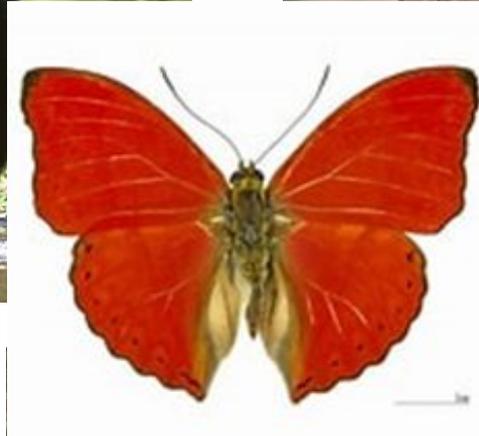
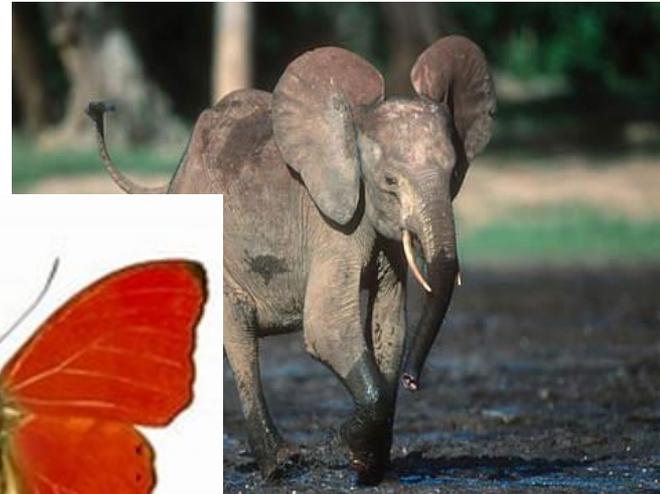
- Sangha Division Name
- Major Road
- Major River
- Core Protected Area
- TNS Landscape



0 25 50 Km

Source of data: TNS Partners

QUELQUES UNES DES VALEURS NATURELLES EXCEPTIONNELLES DES APDS



APPROCHE DES DROITS HUMAINS DANS LE CONTEXTE DE GESTION DE PARC

En 2007, une enquête indépendante diligentée par WWF-RCA et réalisée dans les APDS a relevé le constat suivant:

- ✓ Plusieurs cas de violations des droits des communautés autochtones et populations locales sont commis;
- ✓ Manque d'une structure permanente d'assistance aux communautés;
- ✓ Méconnaissance des droits et obligations des communautés;
- ✓ Implication insuffisante des communautés dans la gestion du patrimoine naturel et culturel;

LE CENTRE DE PROMOTION DES DROITS DE BAYANGA

Suite aux constats, et dans la recherche des pistes de solutions, en 2015 un partenariat a été signé entre les APDS et l'ONG Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP), connu pour sa bonne connaissance du milieu pygmée et des communautés forestières du Sud-ouest de la RCA, avec le soutien financier de la BMZ.

L'objet de ce partenariat consiste en l'implantation d'un « *Centre des Droits de l'Homme* », indépendant de l'administration du parc, afin de prendre en charge les problèmes énumérés plus haut.

PRINCIPALES MISSIONS DU CDH

Le Centre des Droits de l'Homme a pour mission de:

- Fournir l'assistance juridique, judiciaire et à la population autochtone et locale des APDS et ses environs.
- Aider à la résolution des conflits entre les diverses communautés, en respectant les mécanismes traditionnels de résolution pacifique de conflits.
- Soutenir la population indigène à obtenir des actes de naissance et des cartes nationales d'identité pour la jouissance des droits citoyens, la libre circulation, etc.
- Faciliter la mise en place/inscription légale des associations viables et représentatives en respectant des valeurs culturelles traditionnelles;

ACTIVITÉS DU CDH

- ❖ Accès à la Justice à travers le Monitoring des Droits de l'Homme, l'Assistance juridique et judiciaire, psychosociale et le Mécanisme de Gestion de Plaintes ;
- ❖ Formations et Sensibilisation sur les droits humains et droits spécifiques des peuples autochtones, les législations nationales;
- ❖ Accès à l'Etat-civil (Actes de Naissance et Cartes Nationales d'Identité, Passeport)
- ❖ Plaidoyer (au niveau national, sous régional et international)

LE PROJET BENGO

Le projet « *Diligence en matière des Droits de l'Homme dans le Bassin du Congo* » vient renforcer l'effort du CDH cité plus haut avec un accent particulier sur l'implication effective des femmes et la mise en place d'une institution chargée des questions liées aux PACL.

Le projet repose également sur la synergie avec le groupe de jeunes Ndima Kali, Association créée en 2012 ayant pour principal objectif la promotion et la protection du patrimoine naturel et culturel des PACL de Dzanga-Sangha. Cette association est spécialisée dans la communication communautaire à travers l'art (sketch, contes etc.).

Ndima Kali a déjà travaillé avec la MEFP en ce qui concerne la sensibilisation des PACL sur différents sujets, en particulier sur les droits des PA et communautés locales.

OBJECTIFS DU PROJET

La vision du projet BENGO est de promouvoir la base politique pour l'institutionnalisation des droits des PACL dans le Bassin du Congo

Il vise aussi l'amélioration de la situation juridique des PACL autour des trois zones protégées, pour permettre de remédier au déficit de reconnaissance et de respect des droits des PACL

Pour atteindre ce but, le projet combine 03 approches à savoir:

1- l'approche juridique

2- l'approche politique (à travers le lobbying et un travail de plaidoyer)

3- l'approche pratique (mécanisme de plainte) permettra de remédier au déficit de reconnaissance et de respect des droits des PACL

PRINCIPALES ACTIVITÉS

1- Plaidoyer en faveur de création d'une agence des PA au niveau national, pour renforcer la participation de ceux-ci dans la prise de décisions politiques et la protection de leurs droits spécifiques dans tous les secteurs politiques.

2- Renforcement de la confiance et accès aux services du CDH à travers l'implication des monitrices communautaires

3- renforcement de capacités institutionnelles et opérationnelles de la MEFP en collecte, contrôle et analyse des données du mécanisme de plaintes et aussi sur le plaidoyer politique.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS (1^{ER} TRIMESTRE 2021)

Recrutement staff (effectué à 75%)

Acquisition équipements (effectuée à 80%)

Enquête initiale par Ndima-Kali (effectuée à 100%)

Formation, dotation et déploiement des Monitrices Communautaires (effectuée à 100%)

Mission d'information, consultation et de lancement du projet(100%)

Prise de contact avec les institutions et personnes ressources en lien avec les activités du projet (En continu)

DÉFIS ET PERSPECTIVES

□ Contexte socio-politique

□ La pandémie de COVID19

Le lancement du projet a coïncidé avec le regain de violences en RCA, la fin de mandat des élus et le changement de Gouvernement.

Cependant, depuis quelques temps, la situation s'est nettement améliorée.

Perspectives

- ✓ Lancement prochain des consultations nationales, constitution d'un panel
- ✓ Activités de sensibilisations locales et provinciales



CONCLUSION

Protéger les droits des peuples qui dépendent de leur relation directe et séculaire avec leurs terres ancestrales constitue une exigence des Droits de l'Homme.

C'est également une des manières les plus efficaces et stratégiques de conserver et d'utiliser de manière durable la biodiversité et les écosystèmes.

Une telle approche permettra aux populations locales et aux organismes de conservation d'être des alliés stratégiques plutôt que de se mettre en opposition les uns contre les autres.

Merci!

SINGUILA!!!



Saline de Dza